

<https://cdurable.info/Rubans-du-Developpement-Durable-2010-2012-Label-Collectivites-Territoriales,2838.html>

8ème édition des Rubans du développement durable : 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées



- Développement Durable en action -
Date de mise en ligne : mardi 14 septembre 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Sous la présidence de Denis Cheissoux, producteur de l'émission "CO2 mon amour" sur France Inter, le jury 2010 des Rubans du développement durable, label de référence des territoires, distingue 10 nouvelles collectivités territoriales pour leurs politiques globales et concrètes de développement durable et, nouveauté cette année, reconduit le label pour 11 collectivités territoriales déjà distinguées en 2008.

Parmi les lauréats 2010, les 10 nouvelles collectivités territoriales labellisées pour une durée de deux ans illustrent plus que jamais la réalité du développement durable à toutes les échelles et tailles territoriales. La dimension environnementale, historiquement privilégiée dans les démarches de développement durable, commence aujourd'hui à être relayée et complétée par d'autres angles d'approche comme la santé, la culture, le handicap. 11 collectivités distinguées en 2008 se sont vues reconduire, après candidature, leur label pour deux nouvelles années. Le jury a salué la continuité et l'ancrage culturel du développement durable dans leurs pratiques locales.

Globalement, lors de cette 8ème édition, le jury a constaté avec satisfaction la "massification" des démarches de développement durable de qualité sur les territoires. Cependant, il a appelé les collectivités à faire preuve de toujours plus de créativité et d'adaptation au contexte local dans leurs actions, pour répondre à la dynamique du développement durable. Ainsi, adaptation au changement climatique, économie écologique, tourisme, culture, rôle de la communication publique, gestion des ressources humaines de la collectivité doivent figurer parmi les champs à approfondir.

Palmarès 2010 des collectivités labellisées 2010-2012

ALSACE

La ville de Colmar (68) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en oeuvre de son Agenda 21. Le jury salue tout particulièrement la politique systémique conduite sur le climat et une approche originale de la dimension sociale, qui proposent des actions innovantes et s'adressent à une population variée. La création du Conseil économique, social et environnemental de Colmar a retenu l'attention toute particulière du jury.

Le label attribué en 2008 à la **communauté Mulhouse Alsace agglomération** (68) pour son plan climat vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la continuité et la dynamique de la démarche avec, en 2010, l'élargissement du plan climat territorial aux nouvelles communes de l'agglomération. L'élaboration de la plateforme collaborative ouverte aux 80 partenaires traduit d'ailleurs l'ancrage culturel du développement durable au sein de la collectivité.

AQUITAINE

La commune de Créon (33) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour sa « charte pour un pacte social citoyen et durable ». Le jury salue la qualité de la démarche et la diversité des actions, au regard de la taille de la commune (3900 habitants). L'esprit d'ouverture proposé par le Pacte constitue un outil de gouvernance original.

Le label attribué à la **ville de Bordeaux** (33) en 2008, pour l'évolution de sa Charte d'écologie urbaine vers un Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche prenant appui sur un mode de concertation diversifié, avec des experts et des citoyens, dans les quartiers et par le numérique. De sa Charte de l'écologie à l'Agenda 21, la ville de Bordeaux propose depuis 2005 une démarche de développement durable complète, évolutive et à l'écoute des enjeux, témoin le plan climat intégré dans sa stratégie globale en 2009.

Le label attribué à la **ville de Pessac** (33) en 2008, pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche, prenant appui sur un comité de pilotage renforcé autour des principes de transversalité et de concertation, tant interne qu'externe. Le jury a également apprécié la diversité des actions réalisées par la ville et la coordination des échelles territoriales ville-Communauté urbaine de Bordeaux, prévue dans le deuxième programme d'actions.

Le label attribué en 2008 au **Pays des Landes de Gascogne** (33-40), pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche. Le pilotage, associant la diversité des acteurs publics et économiques du territoire, témoigne de la volonté d'essaimage de la démarche. Pour répondre aux enjeux climatiques récents, l'Agenda 21 a été enrichi d'un plan climat. Les actions pour la lutte contre la désertification médicale, et celles en faveur de l'éco-tourisme ont été tout particulièrement remarquées.

BRETAGNE

La commune de Mellé (35) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en oeuvre de son Agenda 21. Le jury salue cette démarche globale bien conduite, portée par un pilotage participatif et bénéficiant d'un dispositif d'évaluation poussé. Au delà du développement du « bourg jardin », la diversité des actions, parmi lesquelles la dimension sociale et l'intégration du tourisme durable ont retenu l'attention du jury.

Le label attribué en 2008 au **Conseil général du Finistère** (29), pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche, prenant appui sur un portage stratégique au sein de la collectivité, sur la systématisation de la concertation avec les parties prenantes (réseaux et usagers), et sur le dispositif d'évaluation mobilisant ressources internes et externes. La déclinaison des 7 principes incontournables du développement durable, retenus dans l'Agenda 21 pour déterminer les actions publiques, a été remarquée du jury comme un signe fort de l'ancrage de la démarche.

CENTRE

La ville d'Orléans (45) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en oeuvre de son Agenda 21. Le jury salue la continuité de cette démarche, déjà récompensée en 2006. Le repositionnement récent du développement durable au coeur du portage administratif et politique témoigne d'une nouvelle dynamique locale impulsée à la démarche.

FRANCHE COMTÉ

La communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (25) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats 2010 pour l'élaboration de son projet d'agglomération. Le jury salue la conduite de la démarche, enrichie par un plan climat. La réflexion prospective qui l'accompagne ainsi que l'interaction des engagements locaux avec les réseaux européens placent la stratégie de la collectivité dans une dimension adaptée aux enjeux du développement durable.

Le Conseil régional de Franche-Comté a été retenu parmi les dix nouveaux lauréats 2010 pour la mise en oeuvre de son Agenda 21. Le jury salue cette démarche bien menée qui présente une vision globale et transversale des enjeux du territoire. La concertation et le dispositif d'évaluation ont été particulièrement remarquables.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le label attribué en 2008 à la **communauté d'agglomération du Grand Alès en Cévennes** (30) pour la mise en oeuvre de son Agenda 21 vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la dynamique de la démarche qui s'appuie sur une large mobilisation des acteurs, du pilotage à la mise en oeuvre des actions. La progression des actions engagées, comme l'installation du pôle d'éco-industries, l'ouverture de l'hôpital HQE et l'implantation volontariste des énergies photovoltaïques en centre ville ont été particulièrement remarquables du jury.

LIMOUSIN

Le label attribué en 2008 à la **commune de Beynat** (19), pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la progression de la démarche, appréciée par le portage consolidé au sein d'un comité de pilotage élargi et la concertation renforcée autour des 4 comités de village. Les actions autour du handicap et la lutte contre la désertification médicale ont tout particulièrement été remarquées.

Le label attribué en 2008 au **Conseil général de la Haute-Vienne** (87), pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche. La systématisation de la concertation dans les schémas départementaux à vocation partenariale et l'institutionnalisation du rapport annuel de développement durable devant l'assemblée départementale témoignent de l'ancrage culturel de la démarche. La diversité des actions a été appréciée, parmi lesquelles la mobilisation des organismes sportifs, le programme de maîtrise de l'énergie dans les collèges, l'encouragement à l'agriculture durable.

LORRAINE

Le label attribué en 2008 à la **communauté urbaine du Grand Nancy** (54), pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche. L'envergure et la diversité des actions, désormais placées sous l'égide de l'Agenda 21, témoignent de l'ancrage de la culture du développement durable dans les pratiques de la collectivité. La dimension économique a tout particulièrement retenu l'attention, notamment « le livre vert » annexé aux marchés publics et le projet expérimental sur la structuration des filières et de l'emploi dans le domaine de la performance énergétique. La déclinaison du deuxième programme d'actions qui englobera le plan climat, le plan biodiversité, le programme local de l'habitat durable et le plan de déplacements urbains du Grand Nancy est très attendu !

NORD-PAS-DE-CALAIS

La ville de Haubourdin (59) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en oeuvre de son Agenda 21. Le jury salue cette démarche qui repose sur une ingénierie territoriale de qualité, en cohérence avec le dynamisme de Lille Métropole.

La ville de Lille (59) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en oeuvre de

son Agenda 21. Le jury salue cette démarche ambitieuse, exemplaire et pionnière, fortement ancrée dans la culture de la collectivité. Les actions innovantes, notamment dans le domaine de la santé et la culture, placent l'homme au coeur des enjeux et des politiques publiques.

PAYS DE LA LOIRE

La ville de Carquefou (44) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour la mise en oeuvre de son Agenda 21. Le jury salue tout particulièrement la stratégie complète, conduite sur les différents axes du développement durable, où la prise en compte du handicap tient une place essentielle. La création du réseau Carquefou Entreprises 21 a été particulièrement appréciée du jury.

RÉUNION

La commune de Bras-Panon (974) a été retenue parmi les dix nouveaux lauréats de cette édition 2010, pour son projet de ville « image urbaine ». Le jury salue tout particulièrement la démarche conduite par ce territoire d'outre-mer, qui, au delà de sa stratégie énergétique, intègre une dimension sociale dans son projet de « ville jardin ».

RHÔNE-ALPES

Le label attribué en 2008 à la **ville d'Echirolles** (38), pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue le dynamisme de la démarche, enrichie d'un plan climat territorial labellisé cit'ergie. La conduite de la politique de l'habitat durable (construction et rénovation) intégrant l'approche sociale a tout particulièrement retenu son attention.

Le label attribué en 2008 au **Syndicat d'aménagement du Trièves** (38), pour la mise en oeuvre de son Agenda 21, vient d'être renouvelé. Par ce renouvellement, le jury salue la continuité et la cohérence territoriale de la démarche. L'Agenda 21 a en effet été placé au coeur de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, et les collectivités concernées sont incitées à intégrer la dimension environnementale dans leurs plans locaux d'urbanisme. Parmi les actions réalisées, le soutien aux filières de l'économie sociale et environnementale a été apprécié.

Cartographie des 33 lauréats labellisés

Attribué pour deux ans, le label « Rubans du développement durable » concerne aujourd'hui 33 collectivités locales : les 21 lauréats 2010 et les 12 lauréats labellisés en 2009. Il peut être affiché à l'entrée du territoire par un panneau signalétique offert aux lauréats.



Les Rubans du développement durable en bref

Qui sont les membres du jury ? Présidé en 2010 par Denis Cheissoux, producteur de l'émission « CO2 mon amour » sur France Inter, le jury est constitué des experts issus des 18 partenaires des Rubans et d'une personnalité associée issue du monde universitaire,

Cyria Emelianoff. Le président d'honneur, Jean-Marie Pelt, président de l'Institut européen d'écologie, accompagne l'opération depuis 2005.

Quelles sont les spécificités de l'opération ?

- Les Rubans s'intéressent aux politiques des territoires : les candidats sont des communes, des départements, des régions, des structures intercommunales et des parcs naturels régionaux.
- La stratégie globale du territoire et les réalisations multisectorielles sont au coeur du dispositif : l'appréhension globale et multisectorielle du développement durable de toute collectivité candidate, au travers d'une grille de critères publiée chaque année, fait des « Rubans » un label d'excellence pour le secteur local.
- La méthodologie de sélection allie analyses d'experts et réalités du terrain : l'instruction des dossiers de candidatures réalisée par le Comité 21 combine l'analyse du dossier du candidat avec un entretien téléphonique auprès du responsable opérationnel de la démarche.
- Le Ruban est remis en jeu tous les deux ans : le label est attribué aux collectivités territoriales pour une durée de deux ans. Il peut être renouvelé à la demande de la collectivité précédemment labellisée, si la vitalité de sa démarche est toujours démontrée.
- Le label est visible par une signalétique spécifique : le label est visible sur le territoire de la collectivité par un panneau d'entrée de territoire offert au lauréat et par un visuel dans les documents de communication de la collectivité.

Combien de collectivités locales ont-elles été distinguées depuis la création du label ? 87 collectivités ont été distinguées depuis la création de l'opération. Actuellement, le label "Rubans du développement durable" est en cours de validité pour 33 collectivités territoriales. Plus d'info sur [en cliquant ici](#).

Pourquoi dit-on des Rubans qu'ils sont le "label national de référence des territoires" ? Co-animée depuis 2003 par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia, l'opération est portée par l'ensemble des acteurs nationaux représentatifs du secteur public local ainsi que par des organismes spécialisés dans le développement durable, l'ADF, l'ACUF, la FMVM, l'AdCF, l'APVF, la Fédération des Parcs naturels régionaux, l'Association « Notre village », l'ADELS, l'ADEME, le CNFPT, la DATAR, le PNUE, et le soutien média de la Gazette des communes et d'Environnement magazine.